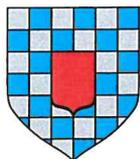


Commune de CHAMBRY

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION : 29 JANVIER 2018

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 29 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 10 VOTANTS : 12

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le CINQ FÉVRIER à 18 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JOSSEAUX Olivier, Maire.

Etaient Présents : M. JOSSEAUX Olivier, Mme ANGELILLO Claudie, Mme ARENT Géraldine, M. BEURAIN Raymond, Mme CLEMENT Christelle, M. HÖLL Sylvain, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme LONGATTE Annie, M. PERCY James, Mme VOLLEREAUX Isabelle
Formant la majorité des membres en exercice.

- Etaient représentés : M. HEMMERY Claude pouvoir à M. BEURAIN Raymond
M. FRAILLON Alexandre, pouvoir à Mme LEFEBVRE Sylviane

Absents et excusés : Mme BEAUFREMEZ Annie, Mme DHENIN Isabelle, M. FRAILLON Alexandre,
M. HEMMERY Claude, M. SAINT-DIZIER Jean-François

oOo

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 16 janvier 2018 qui est adopté à l'unanimité.

oOo

Ordre du jour :

- 1 – Réfection de la façade du Foyer Gérard Philipe – demande de subvention D.E.T.R.
- 2 – Emprunt
- 3 - Questions diverses

oOo

**1 – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
Demande subvention – Réfection de la Façade du Foyer G. PHILIPPE**

Exposé :

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018, une subvention pour la réfection de la façade du Foyer G. PHILIPPE

Délibération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par DOUZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION,

1 - D'approuver le projet pour un montant de

TOTAL HT	43 000,00 €
TVA	8 600,00 €
TTC	51 600,00 €

2- d'Approuver le plan de financement suivant :

Financiers	Dépense subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la subvention
Etat - DETR	43 000,00	45	19 350,00
Total des aides publiques			19 350,00
Montant HT à la charge du maître d'ouvrage			23 650,00
Total général (coût de l'opération HT)			43 000,00

3- de solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une subvention pour la réfection de la façade du Foyer G. PHILIPPE au taux de 45%.

Délibération adoptée l'unanimité.

2 – PRET MOYEN TERME - Crédit Agricole – montant 383 000 €

Délibération :

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mme LEFEBVRE Sylviane, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : La réhabilitation de l'école maternelle et la réfection de la façade du Foyer Culturel Laïque G. PHILIPPE.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 603 015 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	603 015,00 €
Subvention (s) :	219 366,00 €
Autofinancement	649,00 €
Emprunt sollicité au C.A.M. :	
PRET MOYEN TERME	383 000,00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 383 000 euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 2018 par périodicités trimestrielles, Frais de dossier : 383,00 €

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Olivier JOSSEAUX, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Délibération adoptée l'unanimité.

3 – TARIFS 2018

Exposé :

Le maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs 2018. Il propose de maintenir les tarifs existants.

Sur avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2018

Il soumet à l'approbation du conseil municipal la délibération suivante :

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide PAR DOUZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION, de fixer à compter du 1^{er} mai 2018 les tarifs de la manière suivante :

ACCUEIL NOUVEAUX NÉS

A l'occasion d'une naissance, la commune offre une layette ou une peluche au nouveau né.

MÉDIATHÈQUE

Adhésions annuelles :

- personne âgée de plus de 18 ans : 10 Euros
- personne âgée de moins de 18 ans : 2 Euros

Frais de rappel :

1,00 € par lettre de rappel

CHASSE

Droit de chasse dans les terrains communaux : 50 Euros

PHOTOCOPIES

PHOTOCOPIE	FORMAT A4	FORMAT A3
	Tarif en Euros	Tarif en Euros
Noir et Blanc	0,18	0,36
Couleur	1,86	3,66

TÉLÉCOPIE

0,40 Euros la page format A4

ÉTIQUETTE ADRESSE ÉLECTORALE

0,02 Euro fourniture d'une étiquette d'adresse d'électeur.

La remise des étiquettes sera conditionnée par la signature du demandeur d'une attestation précisant que les étiquettes ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

VENTE DE BOIS

Bois livré :

Le m3 livré : 15 Euros

Vente réservée aux habitants de la commune et limité à 5 stères par foyer.

Bois à faire sur place :

le m3 à faire sur place non livré : 7 euros

CAPTURE ET ACCUEIL ANIMAL ERRANT

Frais de capture et d'accueil d'animal errant facturé au propriétaire identifié, tarif par animal et par intervention : 50 euros.

LOCATION DU FOYER G. PHILIPPE

	week-end	1 jour semaine
particulier habitant la commune	350	200
particulier ou association hors commune	550	300
Association locale	gratuit	gratuit

Délibération adoptée l'unanimité.

4 – TARIFS CIMETIERE

Exposé :

Le maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs du cimetière par un maintien des tarifs existants.

Il propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2018,

Les tarifs du cimetière sont définis à compter du 1^{er} Mai 2018 de la manière suivante :

	Concession initiale		Concession renouvelée	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
concession sans caveau 2m x 1m	75	100	75	100
concession sans caveau 2m x 2m	150	200	150	200
concession avec caveau 2 corps	1260	1285	75	100
Cavernes 4 urnes	835	860	75	100
Case columbarium 4 urnes	835	860	75	100

dispersion des cendres 100 €

Caveau provisoire

cinq premiers jours gratuit

Dès sixième jour 5 € par jour

Vacation funéraire 23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité par DOUZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION, d'adopter la délibération telle que ci-dessus

Délibération adoptée l'unanimité.

5 – TARIFS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES 2018

Exposé :

Mme LEFEBVRE Sylviane propose au conseil municipal de fixer les tarifs 2018 liés aux affaires scolaires et périscolaires par maintien des tarifs en cours.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2018, elle soumet à l'approbation du conseil municipal la délibération suivante :

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide PAR DOUZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION de fixer, à compter du 1^{er} MAI 2018 les tarifs liés aux affaires scolaires de la manière suivante :

BON DE FOURNITURES SCOLAIRES

Elèves du 1^{er} cycle (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) habitant à CHAMBRY et qui fréquentent un établissement public

Bon d'achat d'une valeur de 100 Euros pour acquérir des fournitures scolaires notamment celles non obligatoires mais souhaitables qui ne sont pas fournies par les établissements, à l'exclusion des manuels scolaires prêtés par ces derniers.
Bon délivré à compter du 1^{er} juillet 2018.

Elèves du second cycle habitant à CHAMBRY et qui fréquentent un établissement public (lycée) au delà de l'obligation légale de scolarisation

Bon d'achat d'une valeur de 100 Euros pour acquérir notamment les manuels scolaires qui sont à la charge de la famille.
Bon délivré à compter du 1^{er} juillet 2018.

DÉPART ÉLÈVES EN CLASSE DE 6^{ème}

Un dictionnaire de la langue française et un dictionnaire des synonymes seront remis aux élèves de Chambry scolarisés dans le regroupement scolaire de Aulnois/Laon- Besny Loisy et - Chambry à l'occasion de leur départ en classe de 6^{ème}.

GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE ET AIDE AUX LEÇONS

► Pour les habitants de la commune :
Montant en euros par jour et par enfant

Tarif	Quotient familial	Une garde	deux gardes
A	0 à 500	1,60 €	2,00 €
B	sup à 500	2,00 €	2,50 €

Quotient familial = revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition du foyer /12/nombre de personnes vivant au foyer

► Pour les personnes résidant à l'extérieur le tarif B sera appliqué.

La facturation sera réalisée par émission de titre de recette.

TARIF DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ORGANISÉES PAR LA COMMUNE
--

1 - activités périscolaires organisées par la commune pendant les vacances scolaires

Tarif par participant et par semaine

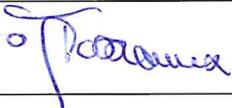
	Une activité	Deux activités
Résidents Chambry	10 €	15 €
Résidents hors Chambry avec un accès limité aux places disponibles après inscription des résidents de Chambry.	20 €	30 €

**2 – activités périscolaires organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
gratuité****Délibération adoptée à l'unanimité.**

4 – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

EMARGEMENTS

JOSSEAUX Olivier		HEMMERY Claude	
ANGELILLO Claudie		HÖLL Sylvain	
ARENT Géraldine		LEFEBVRE Sylviane	
BEAUFREMEZ Annie		LONGATTE Annie	
BEAURAIN Raymond		PERCY James	
CLEMENT Christelle		SAINT-DIZIER Jean-François	
DHENIN Isabelle		VOLLEREAUX Isabelle	
FRAILLON Alexandre			